



Pôle développement économique
Direction Projets économiques
Centre Politiques partenariales
et données économiques

ASSOCIATION PROD'INNOV
Avenant n°1 à la convention du 16 juin 2010

Entre, d'une part,

- **l'Association Prod'Innov**, représentée par son Président, M. Marc Mori, domiciliée 42, Avenue du Général de Larminat – 33001 Bordeaux Cedex, dûment habilité aux présentes par décision de l'assemblée générale du _____,

et, d'autre part,

- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° _____ du _____ 2010 et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération n° 2010/0217 du Conseil de Communauté du 16 avril 2010 approuvant le plan d'actions 2010 de l'association Prod'Innov et l'allocation d'une subvention d'un montant de 32 000 € pour sa réalisation,

Vu la convention en date du 16 juin 2010 passée entre la Communauté Urbaine et l'association Prod'Innov,

Considérant le programme d'actions réalisé par l'association Prod'Innov en 2010,

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 2 intitulé « Montant de la subvention », 1^{er} alinéa de la convention du 16 juin 2010 signée entre l'association Prod'Innov et la Communauté Urbaine est modifié comme suit :
« Le budget prévisionnel de l'association Prod'Innov pour le programme d'actions 2010 s'élevant à 372 000 € H.T., la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 31 000 € ».

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'Association
Prod'Innov

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Vice-Président,

Marc Mori

Jean- Jacques BENOIT